

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
VILLE DE VILLEPARISIS

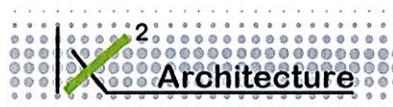
EXTENSIONS DES VESTIAIRES
DU STADE DES PETITS MARAIS

AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ETUDES N°2022C36

Maître d'Ouvrage : VILLE DE VILLEPARISIS
Mairie : 32, rue de Ruzé
77270 VILLEPARIS
Tél : 01 64 67 52 52



Maître d'Oeuvre : KX2 ARCHITECTURE
822 RUE PAUL NICLAUSSE
77515 POMMEUSE
Tél : 06 51 49 83 05 - etudekx@outlook.fr



VILLEPARISIS, le 2 novembre 2022

Le présent avenant est rédigé en raison des raisons suivantes :

1. ESTIMATION PHASE APD : 18 juillet 2022

LOT 01 - CLOS-COUVERT-TECHNIQUE : 146 720,00 €ht

LOT 02 - FINITIONS INTERIEURES : 12 971,00 €ht

Total = 159 691,00 €ht

OFFRE DE PRIX

CONDITIONS DU CONTRAT D'ETUDES DE BASE

Réputés établis sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de Avril 2022

Résultant de l'appréciation de la complexité de l'opération

Comprenant les éléments de mission de Maîtrise d'Œuvre du 26 avril 2022,

Forfait initial de rémunération : F (sP) = 10 400,00 €HT

Taux de rémunération : s = 8,00 %

Coût prévisionnel des travaux : P = 130 000,00 €HT

KX² Architecture
Xavier Laméris - Architecte
822 Rue Paul Niclausse
77515 Pommeuse
Tél: 06 51 49 83 05

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221205-ST22_07304-AI
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

CONDITIONS DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ETUDES PHASE APD

Réputés établis sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de juillet 2022

Résultant de l'appréciation de la complexité de l'opération

Demandes complémentaires du maître d'ouvrage pour la mise en conformité PMR de tous les bâtiments existants

Les sur profondeurs des fondations engendrées par l'étude de sol -1.80m au lieu de -0,80m pour un bon sol.

Comprenant les éléments de mission de Maîtrise d'Œuvre,

Forfait de rémunération : F (sP) = 12 775,28 €HT

Taux de rémunération : s = 8,00 %

Coût prévisionnel des travaux : P = 159 691,00 €HT

Pourcentage d'augmentation du présent avenant : 22,83% soit + 2 375,28 €

Fait à Villeparisis, le 2 novembre 2022, en trois originaux

LE CONTRACTANT, (cachet et signature)

KX2 ARCHITECTURE

Xavier Laméris

KX² Architecture
Xavier Laméris - Architecte
822 rue Paul Niclausse
77511 Villeparisis
tel: 01 51 26 05 05



Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

À Villeparisis, le 2 novembre 2022

LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE.

Ville de Villeparisis
La Directrice Générale des Services

L'acceptation de l'offre a été notifiée au concepteur, le

Valérie BESSIÈRE

Reçu notification, le.....

Le concepteur,





AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ETUDES N°2022C36

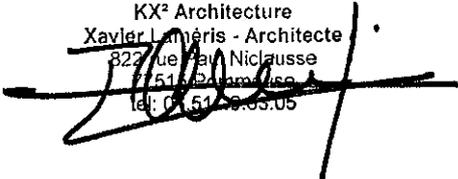
ANNEXE I – MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES

Nom de l'Opération EXTENSION DES VESTIARES DU STADE DES PETITS MARAIS
Maître d'ouvrage VILLE DE VILLEPARISIS
Date 2 novembre 2022
Coefficient de complexité 1,0
Taux de rémunération 8,00 %

	Montants H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Montant des travaux	159 691,00 €	31 938,20 €	191 629,20 €
Honoraires	12 755,28 €	2 555,06 €	15 330,34 €
Enveloppe totale	172 466,28 €	34 493,26 €	206 959,54 €

Phases	Montants H.T.	% sur forfait	% sur travaux
ESQUISSE	638,76	5,00%	0,40
A.P.S.	1 213,65	9,50%	0,76
A.P.D.	2 235,67	17,50%	1,40
PRO	2 810,56	22,00%	1,76
A.C.T.	958,15	7,50%	0,60
VISA	1 085,90	8,50%	0,68
D.E.T.	3 066,07	24,00%	1,92
A.O.R	766,52	6,00%	0,48
TOTAL H.T.	12 775,28€	100,00%	8,00

KX² Architecture
Xavier Laméris - Architecte
822 rue Jean Niclausse
51000 Compiègne
tel: 03 51 98 03 05



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221205-ST22_07304-AI
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022